

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
08.02.2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Présents : M. RAMEAU Mmes GERARD SAINT-SUPERY(Proc.), MM. RIVIERE, AMOUROUX, LIVOTI, Mmes TOUZANNE, DALLA-ZANNA, M.PIZZATO, Mme AIMONE-CAT, TONELLO, Mme CAHUZAC.

Absent excusé : M.ROUCH (Proc. Mme SAINT-SUPERY)

D.C.M. N° 2.8 b)

Construction salle de Padel.

Désignation architecte.

Madame SAINT-SUPERY a été élue secrétaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à la demande de plusieurs administrés et associations la réalisation d'une salle de padel a été décidée.

Monsieur le Maire ajoute que pour plusieurs raisons l'emplacement idéal serait de l'adosser à la salle de sports actuelle.

Monsieur le Maire indique que la conception de cette salle de sports a été faite par Monsieur Pierre DIS architecte à Muret, et qu'il serait judicieux de lui en confier son extension.

Monsieur le Maire précise qu'il a sollicité Monsieur DIS pour la mission étude et réalisation et que celui-ci a répondu avec une proposition d'honoraires à 21 400 € HT, ce qui équivaldrait à un taux d'honoraires de 6,3% environ.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la proposition de Monsieur DIS.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents.

DECIDE

- de confier la mission étude et réalisation de la salle de padel à Monsieur DIS architecte à Muret 31 pour un montant H.T de VINGT ET UN MILLE QUATRE CENTS EUROS (21 400 €)
- d'inscrire la dépense à l'article 2 313 du Budget 2017.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 24.02.2017

Pour copie conforme, en mairie le 21 février 2017

Le Maire,

